

Déclaration du Gouvernement relative à la stratégie nationale du plan de déconfinement - Assemblée nationale - 28/04/2020

Édouard PHILIPPE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés. Voilà donc le moment où nous devons dire à la France comment notre vie va reprendre. Depuis le 17 mars dernier, notre pays vit confiné. Qui aurait imaginé il y a seulement 3 mois la place que ce mot allait prendre dans notre débat public ? Qui aurait pu envisager une France dans laquelle subitement, les écoles, les universités, les cafés, les restaurants, une majorité d'entreprises, les bibliothèques, les librairies, les églises, les temples, les synagogues et les mosquées, les jardins publics et les plages, les théâtres, les stades, tous ces lieux communs pour utiliser une formule qu'affectionne le Président de l'Assemblée nationale auraient été fermés. Jamais dans l'histoire de notre pays, nous n'avons connu cette situation ni pendant les guerres, ni pendant l'occupation, ni pendant les précédentes épidémies. Jamais ! Jamais le pays n'avait été confiné comme il l'est aujourd'hui. Et de toute évidence, il ne peut l'être durablement car si le confinement a constitué une étape nécessaire, il pourrait s'il durait trop longtemps, entraîner des effets délétères. Le confinement a été un instrument efficace pour lutter contre le virus, pour contenir la progression de l'épidémie, pour éviter la saturation de nos capacités hospitalières et ce faisant pour protéger les Français les plus fragiles. Depuis le 14 avril dernier, le nombre de cas de Covid-19 hospitalisés diminue. De plus de 32 000 patients hospitalisés, il est descendu à environ 28 000. Depuis le 8 avril, le nombre de cas de Covid-19 en réanimation diminue. Il dépassait 7 100. Il est désormais de 4 600. La décrue est engagée. Elle est régulière, lente. J'y reviendrai mais régulière. Selon une étude de l'école des hautes études de santé publique, le confinement aura permis d'éviter au moins 62 000 décès sur un mois et 105 000 lits de réanimation auraient manqué en l'absence de confinement. Je ne crois pas mesdames et messieurs les députés que notre pays l'aurait supporté. Mais un instrument ne vaut que si ses effets positifs ne sont pas dans la durée, dépassés par ses conséquences négatives. Or, nous savons par l'intuition ou par l'expérience qu'un confinement prolongé au-delà du strict nécessaire aurait pour la nation des conséquences gravissimes. Nous sentons que l'arrêt prolongé de la production de pan entier de notre économie, que la perturbation durable de la scolarisation d'un grand nombre d'enfants et d'adolescents, que l'interruption des investissements publics ou privés, que la fermeture prolongée des frontières, que l'extrême limitation de la liberté d'aller et venir, de se réunir, de rendre visite à ses proches, à ses parents présenteraient pour le pays non pas seulement l'inconvénient pénible du confinement mais en vérité, celui bien terrible du risque de l'écroulement. « Écroulement », je n'emploie pas ce terme au hasard mesdames et messieurs les députés. On me reproche bien plus souvent la litote que l'exagération. Il nous faut donc progressivement, prudemment, mais aussi résolument, procéder à un déconfinement aussi attendu que risqué et redouté. L'objectif du Gouvernement est de présenter à l'Assemblée nationale, et grâce à elle aux Français, notre stratégie nationale c'est-à-dire les buts que nous recherchons et la façon dont nous allons procéder pour les atteindre à compter du 11 mai prochain. Toute stratégie repose sur des constats. Le premier d'entre eux est médical. Il tient en quelques mots simples que tous les Français doivent avoir en tête. Nous allons devoir vivre avec le virus. Dès lors qu'aucun vaccin n'est disponible à court terme, qu'aucun traitement n'a, à ce jour, démontré son efficacité et que nous sommes loin d'avoir atteint la fameuse immunité de groupe, le virus va continuer à circuler parmi nous. Ce n'est pas réjouissant, mais c'est un fait. On peut espérer que le virus disparaisse de lui-même. Les

spécialistes des épidémies, en tout cas certains, s'accordent pour reconnaître que cela arrive. Que les épidémies s'arrêtent parfois sans qu'on sache très bien pourquoi. On peut espérer que l'incroyable effort de recherche engagé dans le monde entier permettra de trouver sous peu de trouver un traitement et d'ici 12 à 24 mois un vaccin qui renverrait ce virus au rang des questions de santé résolues par l'intelligence et la technologie humaine. On peut tout à fait espérer tout cela. Mais fonder une politique publique et organiser la vie des Français autour d'hypothèses aussi incertaines n'est pas envisageable. Il nous faut donc apprendre à vivre avec le Covid-19 et apprendre à nous en protéger. Voilà la première contrainte et voilà le premier axe de notre stratégie. Le deuxième constat est à la fois médical et politique. Il tient aux risques de voir repartir l'épidémie. La décision de confiner notre pays a permis de ralentir la circulation du virus, elle a permis que jamais nos services de réanimation ou de soins intensifs ne soient saturés au point qu'ils n'auraient pu admettre de nouveaux patients. Elle a permis à l'engagement des soignants, à l'imagination des équipes hospitalières, à l'organisation logistique des soins de tenir en dépit d'une pression considérable, jamais vue mais de tenir. Et je veux le dire une nouvelle fois ici, notre système hospitalier a tenu. Mais il a tenu au prix d'une fatigue bien compréhensible des femmes et des hommes, au prix d'une consommation de médicaments de réanimation, de consommables jamais constatée non plus, au prix d'une déprogrammation des opérations chirurgicales non nécessaires à court terme mais qui finiront bien par l'être. Le risque d'une seconde vague qui viendrait frapper un tissu hospitalier fragilisé, qui imposerait un reconfinement dans lequel ruinerait les efforts et les sacrifices consentis au cours de ces 8 semaines est un risque sérieux, un risque qu'il faut prendre au sérieux. Ce risque impose de procéder avec prudence, progressivement, sûrement, en reprenant notre vie selon des modalités qui permettent, semaine après semaine, de vérifier que nous maîtrisons le rythme de circulation du virus. Le deuxième axe de notre stratégie sera donc la progressivité. Le troisième élément à prendre en compte est géographique. Il tient là aussi en quelques mots : la circulation du virus n'est pas uniforme dans le pays. Certaines parties ont été durement touchées, certains territoires connaissent encore aujourd'hui, après six semaines de confinement, un nombre quotidien significatif de nouveaux cas. Mais dans d'autres, le virus est quasiment absent. Cette circulation hétérogène du virus crée de fait des différences entre les territoires. Pour tous ceux qui, comme moi, croient au bon sens, il n'est pas inutile, il est même très nécessaire de prendre en compte ces différences dans la façon dont le confinement doit être organisé à la fois pour ne pas appliquer le même schéma dans des endroits où la situation n'est objectivement pas la même, mais aussi pour laisser aux autorités locales, notamment aux maires et aux préfets, la possibilité d'adapter la stratégie nationale en fonction des circonstances. C'est d'ailleurs pour cela que, avec le président de la République, nous avons décidé de dire rapidement quel était notre stratégie nationale afin qu'au plus tôt ceux qui vont participer à sa mise en œuvre puissent prendre leurs dispositions avec plusieurs membres du gouvernement, avec le coordonnateur interministériel Jean CASTEX. Je rencontrerai dès demain les associations d'élus locaux et les préfets, puis, jeudi, les partenaires sociaux pour engager ce travail de concertation et d'adaptation du plan aux réalités de terrain. Vivre avec le virus, agir progressivement, adapter localement, voilà les trois principes de notre stratégie nationale. A partir du 11 mai, sa mise en œuvre va reposer sur le triptyque protéger, tester isoler. Protéger d'abord, protéger c'est éviter d'être infecté par le virus ou d'infecter les autres. Les médecins nous disent que la contagiosité de la maladie apparaît deux jours avant les premiers symptômes et disparaît plusieurs jours après. Ils disent également qu'une proportions non négligeables de porteurs du virus ne déclenchent aucun symptôme et ne savent pas au fond qu'ils peuvent transmettre le virus. Dès lors, il est impératif que chacun puisse adopter les comportements qui permettent

d'éviter la contamination. A partir du moment où nous ne serons plus en situation de confinement, où les occasions de contact augmenteront à nouveau. Il faudra les limiter, mais elles seront plus importantes qu'aujourd'hui, le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale, distanciation physique, préférons ce terme, prendra encore plus d'importance. Ces gestes barrières, tout le monde les connaît désormais. C'est notamment : la distanciation physique et le lavage régulier des mains. A cela, il conviendra d'ajouter et je dis bien d'ajouter le port du masque dans certaines situations, et je souhaite revenir précisément sur ce sujet car cette question des masques a suscité l'incompréhension et la colère de nombreux Français. Pourquoi il y en avait-il pas pour tout le monde ? Fallait-il emporter ? Où les trouver ? Lorsque la crise a commencé, nous disposions d'un stock important de masques chirurgicaux, importants au sens où ils permettaient de répondre à plus de 20 semaines de consommation normale des services hospitaliers. La production nationale était inférieure à la consommation normale, mais complétée par des importations régulières. Avec l'apparition de l'épidémie en Chine puis sont arrivés en Italie, deux éléments sont apparus clairement. L'importation est momentanément devenue impossible et la consommation a considérablement augmenté dans des proportions incroyablement supérieures à la normale. Comme tous les pays européens, comme les Etats-Unis d'Amérique, la France a dû gérer un risque de pénurie de masques. Trois décisions ont donc été prises. D'abord, d'augmenter la production nationale de masques chirurgicaux autant que faire se peut. Ce n'est pas simple, mais nous sommes en train d'y parvenir en doublant d'abord et en atteignant bientôt 5 fois sa production initiale. Ensuite, réserver le stock existant aux soignants hospitaliers pour garantir la fourniture de ces masques à ceux qui, en première ligne, auraient à soigner les malades. Il est arrivé, mesdames et messieurs les députés, que nous doutions de notre capacité à garantir l'approvisionnement dans la durée. Réserver les masques aux soignants, c'était mécaniquement refuser de les distribuer à d'autres. C'est un choix difficile. C'est un choix contesté. C'est un choix que j'ai estimé nécessaire. Enfin, nous avons lancé la production de masques en tissu pour compléter l'offre et ne pas dépendre des importations dont nous ne savions pas si elles pourraient reprendre et si oui, pour combien de temps. Les scientifiques eux mêmes ont évolué. Au début, beaucoup nous disaient que le port du masque en population générale n'était pas nécessaire, que le risque du mauvais usage était supérieur aux avantages espérés. Et nous l'avons répété et je l'ai dit. Ils nous disent aujourd'hui, parfois les mêmes, qu'il est préférable dans de nombreuses circonstances de porter un masque plutôt que de ne pas emporter, et il me revient donc de le dire et de faire en sorte que cela soit possible. Pendant la phase de pénurie, nous avons utilisé l'outil de réquisition qui a été fort utile. Depuis plusieurs semaines maintenant, depuis que nous sommes rassurés sur notre capacité à servir les soignants au sens large en masque, nous incitons l'ensemble des acteurs à se procurer des masques et les données des douanes le montrent d'ailleurs assez clairement, il rentre bien plus de masques dans le pays que le Gouvernement n'en commande. Et croyez-moi, il en commande. Puisque nous recevons près de 100 millions de masques chirurgicaux par semaine désormais et que nous recevrons près de 20 millions de masques grand public lavables à compter du mois de mai. Nous avons incité les entreprises et les collectivités à se procurer également des masques. Certaines n'ont pas attendu que nous les incitions, nous soutiendrons financièrement les collectivités locales qui achètent à compter de ce jour des masques grand public en prenant en charge 50 % du coût des masques dans les limites d'un prix de référence. Et nous avons réouvert récemment, vous l'avez probablement remarqué, les marchands de tissus et les ateliers de couture et diffuser des guides pratiques de confection de masques afin que chacun se mobilise pour en produire. Grâce à la mobilisation de tous, il y aura donc assez de masques dans le pays pour faire face

aux besoins à partir du 11 mai. Mais l'enjeu, la responsabilité des pouvoirs publics, notre responsabilité collective, c'est d'arriver dans les prochaines semaines à organiser cet effort pour éviter que certains entre guillemets en aient trop quand d'autres n'en auraient pas. Progressivement, nous parviendrons à une situation classique où les Français pourront, sans risque de pénurie, se procurer des masques grand public dans tous les commerces. En attendant, il faut que l'État, les collectivités territoriales, les entreprises, l'initiative privée, soient complémentaires et non concurrents. Le président de la République l'a dit, nous nous appuyerons sur les maires et les préfets avec le concours de tous. J'invite toutes les entreprises quand leurs moyens le permettent à veiller à équiper leurs salariés. C'est une condition, elles le savent, elles le disent, de la reprise. Les régions et l'État mettront en place un appui aux TPE et aux travailleurs indépendants au-delà des initiatives déjà prises par un certain nombre de branches ou d'organisation professionnelles. Une plateforme de e-commerce sera mise en place par La Poste à compter du 30 avril et distribuera à ceux qui en ont besoin chaque semaine plusieurs millions de masques au grand public. L'État et les collectivités locales assureront la protection de leur personnel, en particulier ceux qui sont en contact avec le public. Les préfets disposeront d'une enveloppe locale pour soutenir avec les collectivités territoriales les plus petites collectivités. Les personnels de l'éducation et les élèves de collège recevront également des masques. Les pharmacies et la grande distribution seront invitées à vendre, dans des conditions que nous définirons avec eux pour éviter les phénomènes de pénurie, des masques jetables ou lavables. Les particuliers sont bien sûr invités, je l'ai dit, à se confectionner eux-mêmes des masques dans les conditions recommandées par l'AFNOR et par l'ANSM. Enfin, nous réserverons une enveloppe hebdomadaire de 5 millions de masques lavables pour que les préfets organisent, avec les maires et les présidents de conseils départementaux, la distribution de masques à nos concitoyens qui se trouvent dans le plus grand état de précarité via les CCAS et les acteurs associatifs. Protéger donc. Tester ensuite. Là encore, les recommandations scientifiques ont évolué et, après tout, sans doute est-ce normal face à un virus inconnu. Cette crise sanitaire renvoie décidément tout le monde à un devoir d'humilité. La doctrine initiale consistait, dans ce que nous appelions la phase 1, à tester au maximum. D'ailleurs, nous avons beaucoup testé en phase 1. Lorsqu'un cas est apparu au Contamines-Montjoie et qu'il a fallu le circonscrire, nous avons testé massivement tout ceux qui s'étaient approchés de près ou de loin des malades identifiés. Mais la doctrine voulait qu'une fois l'épidémie passée en phase 3, on ne teste plus que les malades hospitalisés pour suspicion de Covid, les soignants symptomatiques et les premiers cas dans les établissements accueillant des publics fragiles. C'est ce que nous avons fait. Les temps ont changé, la doctrine de l'OMS aussi. A la sortie du confinement, nous serons en capacité de massifier nos tests. Nous nous sommes fixés l'objectif de réaliser au moins 700 000 tests virologiques par semaine 11 mai. Pourquoi 700 000 ? Parce que le Conseil scientifique nous dit, à ce stade, que les modèles épidémiologiques prévoient entre 1 000 et 3 000 cas nouveaux chaque jour à partir du 11 mai. Parce qu'à chaque cas nouveau correspondra en moyenne le test d'au moins 20 à 25 personnes l'ayant croisé dans les jours précédents. 3 000 fois 25 fois 7 cela donne 525 000 tests par semaine. 700 000 nous donne la marge qui nous permettra, en plus des tests des chaînes de contamination que je viens de décrire, de mettre en oeuvre des campagnes de dépistage comme nous l'avons déjà engagé pour les EHPAD notamment. Pour atteindre cette cible, nous avons fait sauter les verrous qui empêchaient la participation des laboratoires de recherche et des laboratoires vétérinaires à cet effort collectif. La capacité à faire sauter ces verrous sur le terrain, pas seulement dans les discours, est un exercice qui incite, là aussi, je peux vous le dire, à une grande humilité. Nous avons engagé la mobilisation conjointe des

laboratoires publics et privés qui peuvent aujourd'hui monter en charge très rapidement en termes de capacité. Cette mobilisation permettra de garantir sur tout le territoire un accès de proximité aux prélèvements. Nous allons enfin faire passer à 100 % la prise en charge de ces tests par l'assurance maladie. En un mot, tout doit être fait pour rendre la réalisation du test facile et rapide dès lors qu'une personne aura été testée positive. Nous engagerons un travail d'identification et le test de tous ceux, symptomatiques ou non, qui auront eu un contact rapproché avec elle. Tous ces cas contacts seront testés et seront invités à s'isoler compte tenu des incertitudes sur la durée d'incubation. Cette règle, cette règle est assez simple à formuler mais elle exige pour être appliquée de façon systématique partout en France des moyens considérables. Nous ne pourrons réussir que grâce à la mobilisation des professionnels de santé libéraux, notamment médecins généralistes et infirmiers libéraux. Ils constitueront d'une certaine manière la première ligne dans cette recherche des cas contacts pour tout ce qui concerne la cellule familiale. Je sais qu'ils peuvent se mobiliser pour cette mission et nous les accompagnerons pour cela. En appui, les équipes de l'assurance maladie assureront la démultiplication de cette démarche d'identification des cas contacts au-delà de la cellule familiale. Dans chaque département, nous constituerons des brigades chargées de remonter la liste des cas contacts, de les appeler, de les inviter à se faire tester en leur indiquant à quel endroit ils doivent se rendre, puis à vérifier que ces tests ont bien eu lieu et que leur résultat donne lieu à l'application correcte de la doctrine nationale. Protéger d'abord. Tester ensuite. Et isoler enfin ! L'objectif final de cette politique ambitieuse de tests, c'est de permettre d'isoler au plus vite les porteurs du virus afin de casser les chaînes de transmission. L'isolement, mesdames et messieurs les députés, n'est pas une punition. L'isolement n'est pas une sanction. L'isolement, c'est une mesure de précaution collective. C'est une mise à l'abri. L'isolement doit donc être expliqué, consenti et accompagné. Notre politique repose à cet égard sur la responsabilité individuelle et la conscience que chacun doit avoir de ses devoirs à l'égard des autres. Nous prévoyons des dispositifs de contrôle s'il devait être nécessaire, mais notre objectif est de nous reposer largement sur le civisme de chacun. Et on observe d'ailleurs, les médecins le disent, ceux qui ont eu à gérer des épidémies le disent, que la conscience individuelle, le respect civique des règles lorsque l'on est déclaré positif ou malade, est souvent quasiment absent. Il reviendra aux préfets et aux collectivités territoriales de définir ensemble, avec les acteurs associatifs, les professionnels de santé, les acteurs de la prise en charge à domicile, le plan d'accompagnement des personnes placées dans cette forme d'isolement. Nous laisserons le choix à la personne testée positive de s'isoler chez elle, ce qui entraînera le confinement de tout le foyer pendant 14 jours pour des raisons évidentes, ou bien de s'isoler dans un lieu mis à sa disposition, notamment dans des hôtels réquisitionnés. Un mot encore sur ce sujet. Mais un mot important. Pourrions-nous ou devons-nous, afin d'être plus efficaces, nous appuyer sur les ressources extraordinaires des outils numériques ? Un consortium européen a lancé un travail devant permettre la création de l'application *StopCovid*, dont l'utilité ne peut s'envisager que de façon complémentaire à ce que je viens de décrire, complémentaire parce que les enquêtes sanitaires que j'ai décrites, qu'elles soient physiques ou téléphoniques, sont vitales, mais présentent une faiblesse. Elles se heurtent parfois dans les centres urbains, à l'impossibilité de reconstituer les scènes de transmission dans les lieux les plus denses et notamment dans les transports en commun. Difficile de prévenir celui qui a partagé votre rame de métro à 7h46 sur la ligne 12, vous ne le connaissez pas, il ne vous connaît pas et la *RATP* ne connaît ni l'un ni l'autre. C'est l'objet du projet *StopCovid* qui permettrait aux personnes qui ont croisé une personne testée positive d'intégrer un parcours sanitaire sans bien entendu avoir aucune information sur l'identité de la personne (inaudible). Un grand nombre de responsables politiques, sur tous les bancs, le

président de l'Assemblée nationale lui-même, m'ont fait part de leurs interrogations sur ce type d'instrument, sur les questions que son utilisation ne manquerait pas de poser en termes de libertés publiques et de libertés individuelles. Ces questions, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, me paraissent fondées. Elles doivent être posées. Elles doivent être débattues. J'ai même le sentiment qu'elles doivent faire l'objet d'un vote. Pour l'heure, compte tenu des incertitudes sur cette application, je serais bien en peine de vous dire si elle fonctionne et comment elle fonctionnera précisément. Je ne doute pas que les ingénieurs travailleront d'arrache-pied et réussiront à faire fonctionner ce projet. Mais dès lors que ça n'est pas le cas, il me semble pour tout vous dire, mesdames et messieurs les députés, que le débat est un peu prématuré. Mais je confirme mon engagement. Lorsque l'application en cours de développement fonctionnera et avant sa mise en œuvre, nous organiseront un débat spécifique suivi d'un vote spécifique. Pour procéder au déconfinement, nous allons donc partout protéger, tester et isoler. Mais comme je vous l'indiquais, nous allons procéder progressivement et en différenciant en fonction des territoires. Progressivement d'abord. Progressivement parce qu'il ne faut pas laisser repartir l'épidémie, parce que nous voulons éviter une deuxième vague, parce que nous tous ici préférons éviter qu'après le confinement puis le déconfinement, nous ayons à connaître d'un reconfinement généralisé. Progressivement, cela veut dire que nous préparons le 11 mai en surveillant tous les indicateurs pour vérifier département par département que nous pouvons effectivement lancer les opérations à cette date. Un exemple pour illustrer ma prudence. J'ai indiqué que nous fondions notre stratégie de test sur une hypothèse de 3 000 cas nouveaux par jour autour du 11 mai. Si le confinement se relâchait d'ici là, si à l'approche du 11 mai, disons jeudi 7 mai, il apparaissait que le nombre de nouveaux cas journaliers n'était pas dans la fourchette prévue, que nous ne parvenions pas à casser les trop nombreuses chaînes de contamination, alors nous devrions en tirer les conséquences. Je le dis aux Français. Si les indicateurs ne sont pas au rendez-vous, nous ne déconfinerons pas le 11 mai ou nous le ferons plus strictement. Je préférerais, croyez-moi, que les modélisateurs, les épidémiologistes puissent nous dire que leurs hypothèses de 3 000 cas par jour au 11 mai se vérifient. Mais si tel n'est pas le cas, je le dirai avec autant de clarté qu'il faudra. Hier, j'ai reçu du Directeur général de la Santé des modélisations moins favorables, peut-être parce que les comportements se relâchent un peu, peut-être parce que la baisse des hospitalisations est trop lente, peut-être aussi parce que les hypothèses sur lesquelles sont fondées ces modélisations ne vont pas s'avérer exactes. Je le dis ici devant la représentation nationale avec solennité, ces incertitudes doivent inciter à tous les Français, pardon, tous les Français à la plus grande discipline d'ici au 11 mai et à lutter contre les risques de relâchement que nous sentons parfois monter dans le pays. Si tout est prêt comme nous le pensons, le 11 mai, alors commencera une phase qui durera jusqu'au 2 juin. Elle permettra de vérifier que les mesures mises en œuvre permettent de maîtriser l'épidémie et d'apprécier, en fonction de ces évolutions, les mesures à prendre pour la phase suivante qui débutera le 2 juin et qui ira jusqu'à l'été. C'est fin mai, notamment, que nous statuerons sur la réouverture des cafés et des restaurants. C'est donc en gravissant des marches de 3 semaines que nous allons avancer en étant attentifs à l'effet de nos décisions et aux comportements de nos concitoyens. La progressivité s'accompagne d'une différenciation selon les territoires. Je l'ai dit, tous les territoires n'ont pas été touchés de la même manière par l'épidémie et nous espérons tous que le 11 mai, si le virus continue à circuler dans certains départements, sa présence sera très faible, voire nulle dans d'autres. Il est donc logique que, tout en gardant la plus extrême prudence, nous proposons un cadre de confinement adapté aux réalités locales de l'Hexagone comme de l'Outre-mer. La Direction générale de la Santé et Santé publique France ont établi 3 ensembles de critères permettant

d'identifier les départements où le déconfinement doit prendre une forme plus stricte. Soit que le taux de cas nouveaux dans la population sur une période de 7 jours reste élevé, ce qui montrerait que la circulation du virus reste active. Soit c'est le deuxième ensemble de critères, que les capacités hospitalières régionales en réanimation restent tendues, soit c'est le troisième ensemble de critères, que le système local de tests et de détection des chaînes de contamination ne soit pas suffisamment prêt. Ces indicateurs – leur lecture seront cristallisées le 7 mai afin de déterminer quel département bascule le 11 mai dans la catégorie disant rouge, circulation élevée vers circulation limitée. A compter de jeudi, de jeudi, le Directeur général de la Santé présentera tous les soirs la carte avec les résultats départements par départements. Cette carte guidera ainsi chaque département dans la préparation du 11 mai, en rappelant l'objectif d'un confinement strict pour faire baisser la circulation du virus, mais aussi le besoin de mettre sur pied le système hospitalier et de mettre en place un système de test et de détection des cas contact efficace. Je vous ai présenté les constats sur lesquels nous avons bâtis la stratégie nationale de déconfinement, puis ces instruments de santé publique. Je souhaite désormais vous présenter comment va s'organiser la vie quotidienne des Français à partir du 11 mai. Notre stratégie nationale de déconfinement fixe les règles applicables pour quelques enjeux prioritaires : l'école, les entreprises, les commerces, les transports, la vie collective ou la vie sociale. Commençons par l'école. Le Président de la République l'a rappelé, le retour de nos enfants sur le chemin des écoles est un impératif pédagogique, un impératif de justice sociale, en particulier pour ceux qui peuvent difficilement suivre l'enseignement à distance. Ce retour, nous voulons le concilier avec la préservation de nos objectifs de santé publique. Pour ce faire, nous proposons une réouverture très progressive des maternelles et de l'école élémentaire à compter du 11 mai partout sur le territoire et sur la base du volontariat. Dans un deuxième temps, à compter du 18 mai, mais seulement dans les départements où la circulation du virus est très faible, nous pourrions envisager d'ouvrir les collèges en commençant par les classes de sixième et de cinquième. Nous déciderons fin mai si nous pouvons réouvrir les lycées en commençant par les lycées professionnels début juin. Cette décision n'a pas été prise à la légère. Nous avons consulté. Nous avons pesé le pour et le contre. Nous avons étudié ce que font les autres pays, mais la réouverture des écoles est nécessaire pour garantir la réussite éducative des élèves, notamment les plus vulnérables d'entre eux, dont la scolarité souffre terriblement du confinement. Les classes rouvriront dans des conditions sanitaires strictes. Pas plus de 15 élèves par classe. Une vie scolaire organisée autour du respect des règles barrières, de mesures d'hygiène stricte et de la distribution de gels hydroalcooliques. Tous les enseignants et encadrants des établissements scolaires recevront des masques qu'ils devront porter quand ils ne pourront respecter les règles de distanciation. Sur la question des masques pour les enfants. Les avis scientifiques nous ont conduit aux décisions suivantes : le port du masque est prohibé pour les enfants en maternelle. Il n'est pas recommandé compte tenu des risques de mauvais usage à l'école élémentaire mais l'Éducation nationale mettra des masques pédiatriques à disposition des directeurs d'école pour les cas particuliers. Par exemple, si un enfant présentait au cours d'une journée des symptômes, le temps que ses parents viennent le récupérer. Enfin, nous fournirons des masques aux collégiens qui peuvent en porter et qui n'auraient pas réussi à s'en procurer, le port du masque pour les collégiens étant obligatoire. Un intense travail de préparation doit avoir lieu dans chaque académie afin que nous puissions préparer cette rentrée, évidemment très particulière. Les enfants devront pouvoir suivre une scolarité, soit au sein de leur établissement scolaire, dans la limite maximale de 15 élèves par classe, je l'ai dit, soit chez eux, avec un enseignement à distance qui restera gratuit, bien entendu, soit en étude, si les locaux scolaires le permettent ou dans des locaux périscolaires mis à la

disposition par les collectivités territoriales si elles le souhaitent, pour des activités de sport santé, de culture ou de civisme. J'ai admiré la mobilisation de l'Education nationale pendant le confinement, le dévouement de milliers d'enseignants qui se sont mobilisés pour accueillir les enfants de soignants qui resteront accueillis, bien entendu, dans les temps qui viennent. L'ingéniosité de tous ceux qui se sont réinventés pour offrir à leurs élèves des modalités d'enseignement à distance. Et nous avons tous, j'en suis sûr autour de nous, des exemples extraordinaires d'inventivité, d'engagement, d'imagination pour que le lien essentiel entre le maître et son élève demeure alors même que la période de confinement était en vigueur. Je veux laisser le maximum de souplesse au terrain en la matière et je sais que c'est ainsi que les directeurs d'école, les parents d'élève, les collectivités locales trouveront ensemble, avec pragmatisme, les meilleures solutions. Je leur dis que nous les soutiendrons et que je leur fais confiance. Les crèches seront également réouvertes. L'accueil par groupe de 10 enfants maximum sera possible avec la possibilité d'accueillir plusieurs groupes de 10 enfants si l'espace le permet et si les conditions sont réunies pour que les groupes ne se croisent pas. Cette réduction des capacités posera au moins dans un premier temps la question des priorités d'accueil. Les crèches accueillent déjà les enfants selon des critères économiques et sociaux et il n'appartient pas à l'État de définir ces critères à la place des gestionnaires. Il me semble néanmoins que l'impossibilité de télétravail pour un couple d'actif ou les difficultés rencontrées par les familles monoparentales devront être prises en compte dans ces critères. Les enfants des soignants et des professeurs devraient également, à mon avis, être prioritaires. Le port du masque grand public sera obligatoire pour les professionnels de la petite enfance puisque les règles de distanciation physique ne peuvent pas y être appliquées. Bien sûr, bien sûr, il n'y aura pas de port du masque pour les enfants de moins de 3 ans. Le déconfinement doit aussi permettre la reprise de la vie économique. Pour cela, il faut réorganiser la vie au travail. Le télétravail doit être maintenu partout où c'est possible, au moins dans les trois prochaines semaines. Je le demande avec insistance aux entreprises. Nous en avons mesuré depuis la mi-mars le déploiement massif, personne n'en ignore les contraintes, mais celui-ci doit se poursuivre pour limiter le recours aux transports publics, pour limiter plus globalement les contacts. Il n'y a pas sur ce sujet un avant et un après 11 mai. Pour les personnes qui ne pourront pas télétravailler, la pratique des horaires décalés dans l'entreprise doit être encouragée. Elle permettra l'étalement des flux de salariés dans les transports et diminuera la présence simultanée des salariés dans un même espace de travail. S'agissant des conditions de travail, nous devons amplifier la démarche engagée par les fédérations professionnelles et le ministère du travail pour réaliser les guides et les fiches métiers qui accompagnent les réorganisations nécessaires au sein des entreprises. 33 guides sont aujourd'hui disponibles. Il en faut environ 60 pour couvrir tous les secteurs. J'ai demandé à Muriel PÉNICAUD, Madame la ministre du travail, qu'ils soient prêts pour le 11 mai. Cette démarche est intéressante parce qu'elle est très concrète et qu'elle associe les partenaires sociaux. Elle doit se concrétiser dans chaque entreprise sous la forme de nouveaux plans d'organisation du travail, avec une attention particulière aux emplois du temps, aux gestes barrières, à l'aménagement des espaces de travail. Le port du masque devra être mis en oeuvre dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent pas être garanties dans l'organisation du travail. J'échangerai jeudi avec les syndicats de salariés et les représentants des employeurs sur ces sujets. Le dialogue social à tous les niveaux doit être mobilisé pour permettre le retour au travail dans un cadre qui garantit évidemment la santé et la sécurité des salariés. C'est une condition impérative. Nous échangeons également sur les mesures d'accompagnement des entreprises qui font face à des difficultés. Le dispositif d'activité partielle, qui est un des plus généreux d'Europe, restera en place jusqu'au 1er juin. Il nous

faudra ensuite l'adapter progressivement afin d'accompagner la reprise d'activité si l'épidémie est maîtrisée. Bien sûr, nous continuerons à protéger les personnes vulnérables et les secteurs professionnels qui demeureraient fermés. Les commerces rouvriront également à compter du 11 mai. Aujourd'hui, seuls certains commerces essentiels sont ouverts. Tous, sauf les cafés restaurants, pourront ouvrir à compter du 11 mai. Les marchés pour lesquels l'interdiction est aujourd'hui la règle et l'autorisation l'exception seront en général autorisés, sauf si les maires ou les préfets estiment qu'ils ne peuvent être organisés dans des conditions qui permettent de respecter les gestes barrières et la distanciation physique. Car si les commerces vont rouvrir, chacun d'entre eux doit respecter un cahier des charges strict limitant le nombre de personnes présentes en même temps dans le magasin, en organisant les flux afin de faire respecter la règle de la distance minimale de 1 mètre par personne sans contact autour d'elle. Il devra bien évidemment veiller à la protection de son personnel. S'agissant du port du masque. Le port du masque grand public sera recommandé pour les personnels et les clients lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent être garanties. Un commerçant pourra subordonner l'accès de son magasin au port du masque. J'ajoute enfin que l'ouverture des commerces comprendra une exception pour les centres commerciaux qui ont une zone de chalandise qui va au-delà du bassin de vie et donc qui génère des déplacements et des contacts que nous ne voulons pas encourager. Les préfets pourront décider de ne pas laisser ouvrir, au-delà des sections alimentaires déjà ouvertes, les centres commerciaux de plus de 40 000 mètres carrés qui risquent de susciter de tels mouvements de population. Enfin, je l'ai dit, nous prendrons une décision sur les bars, cafés et restaurants fin mai pour décider s'ils peuvent ouvrir après le 2 juin. Les décisions relatives aux transports sont particulièrement ardues. Les transports sont, pour une bonne part, un dispositif clé pour la reprise économique, mais le respect de la distanciation physique et des gestes barrières y est particulièrement difficile. Je mesure l'appréhension de bon nombre de nos concitoyens avant de prendre un métro, un train, un bus, un tramway, lesquels sont parfois fort densément occupés. Nous allons prendre deux séries de décisions. D'abord, remonter au maximum l'offre de transport urbain - 70 % de l'offre de la RATP sera disponible le 11 mai et nous devons remonter rapidement à l'offre nominale. Ensuite, faire baisser la demande en favorisant le télétravail, je l'ai dit, en étalant les horaires, je l'ai dit, en demandant aux Français de considérer que les transports aux heures de pointe doivent être réservés à ceux qui travaillent. Je souhaite que dans chaque région, dans chaque agglomération, une concertation s'engage très rapidement entre les autorités organisatrices de transports, les usagers, les opérateurs de transports pour arrêter les conditions de mise en œuvre précises de ces objectifs. L'État apportera bien sûr son concours s'il faut organiser les flux, réserver les transports à certaines heures, à certaines populations. Nous accompagnerons les autorités organisatrices de transport, nous essayerons d'y arriver ensemble. Mais il est certain que les 3 semaines à venir seront difficiles et que nous devons rester vigilants. Le port du masque sera rendu obligatoire dans tous les transports, métros comme bus, et les opérateurs devront, au moins pour les 3 semaines à venir, s'organiser pour permettre, même dans le métro, de respecter les gestes barrières. Cela veut dire, par exemple, que la capacité du métro parisien sera réduite par rapport au nominal, et drastiquement réduite par rapport à sa capacité normale, qu'il faudra par exemple condamner un siège sur deux, favoriser, par des marquages au sol, la bonne répartition sur les quais, se préparer à limiter les flux en cas d'affluence. Les bus scolaires pourront circuler, mais avec la même règle du un sur deux, avec l'obligation de port du masque pour les chauffeurs et pour les écoliers à partir du collège. Le port du masque sera également obligatoire dans les taxis et les VTC, qui ne disposent pas du système de protection en plexiglass. S'agissant des déplacements interrégionaux ou interdépartementaux, notre

logique sera inverse nous voulons réduire ces déplacements au seuls motifs professionnels ou familiaux impérieux pour des raisons évidentes de limitation de la circulation du virus. Et donc, nous allons continuer à réduire l'offre, à exiger une réservation obligatoire dans tous les trains, TGV ou non, à décourager les déplacements entre départements. Le jeudi de l'Ascension sera bien férié, mais je dis clairement aux Français que ce n'est pas le moment de quitter son département pour partir en week-end. Enfin, le déconfinement, c'est le retour de la vie sociale. L'impatience de nos concitoyens a retrouvé une vie sociale, je crois que nous la partageons tous. J'ai d'abord une pensée pour tous nos aînés qui au-delà du confinement subissent la solitude à domicile et parfois l'isolement dans les EHPAD, privés pendant de longue semaine de toute visite de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Comme vous les savez, nous demanderons à nos aînés de continuer à se protéger. Il faut qu'ils respectent des règles similaires à la période de confinement en se protégeant, en limitant leur contact et donc leur sortie. Tout cela selon le principe de confiance et de responsabilité, comme l'a annoncé le président de la République. Il n'y aura pas de contrôle, pas d'attestation de sortie, pour les plus âgées d'entre nous, mais je demande aux personnes les plus âgées, les plus fragiles de la patience. Les visites privées, quand elles reprennent, doivent être entourées de précautions comme les sorties. En vous protégeant, vous protégez le système hospitalier et vous protégez les plus fragiles d'entre nous. La vie sociale va reprendre, donc, mais là encore, progressivement. Je voudrais d'abord commencer par dire ce qu'il sera à nouveau possible de faire. Il sera à nouveau possible de circuler librement sans attestation, sauf comme je l'ai dit pour les déplacements à plus de 100 km du domicile qui ne seront possible que pour un motif impérieux, familiale ou professionnel. Il sera possible, les beaux jours aidant, de pratiquer une activité sportive individuelle en plein air, en dépassant évidemment la barrière actuelle du kilomètre et en respectant les règles de distanciation physique. Il ne sera possible ni de pratique du sport dans des lieux couverts, ni des sports collectifs, ni des sports de de contact. Les parcs et jardins, si essentiels à l'équilibre de vie en ville, ne pourront ouvrir que dans les départements où le virus ne circule pas de façon active, les fameux départements verts. Par mesure de précaution, les plages resteront inaccessibles aux publics, au moins jusqu'au 1er juin. S'agissant des activités culturelles, parce qu'ils ne peuvent plus fonctionner facilement ... parce qu'ils peuvent fonctionner plus facilement, pardon, en respectant des règles sanitaires, les médiathèques, les bibliothèques, les petits musées, si importants pour la vie culturelle de nos territoires, pourront ouvrir leurs portes dès le 11 mai. A contrario, les grands musées qui attirent un grand nombre de visiteurs hors de leur bassin de vie, les cinémas, les théâtres et les salles de concert où l'on reste à la même place dans un milieu fermé, ne pourront pas rouvrir. Les salles des Fêtes, les salles polyvalentes resteront également fermées jusqu'à cette marche du 2 juin. Pour donner aux organisateurs d'événements de la visibilité ,je veux préciser que les grandes manifestations sportives, culturelles, notamment les festivals, les grands salons professionnels, tous les événements qui regroupent plus de 5 000 participants et font à ce titre l'objet d'une déclaration en préfecture et qui doivent être organisées longtemps à l'avance, ne pourront se tenir avant le mois de septembre. La saison 2019, 2020 de sport professionnel, notamment celle de football, ne pourra pas non plus reprendre. Quant aux lieux de culte, je sais l'impatience des communautés religieuses. Les lieux de culte pourront continuer à rester ouverts, mais je crois qu'il est légitime de demander de ne pas organiser de cérémonies avant cette barrière du 2 juin. Les cérémonies funéraires resteront évidemment autorisées comme aujourd'hui, dans la limite de 20 personnes. J'ai parfaitement conscience de la charge et de la difficulté face à des décès, d'appliquer cette règle mais elle est formulée en France comme dans d'autres pays comparables, afin, là encore, de protéger les vivres. Les cimetières seront à nouveau ouverts

au public dès le 11 mai. En attendant des jours meilleurs, les mairies continueront à proposer, sauf urgence, le report des mariages. D'une façon générale, il nous faut éviter les rassemblements qui sont autant d'occasions de propagation du virus. Les rassemblements organisés sur la voie publique ou dans des lieux privés seront donc limités à 10 personnes. Mesdames et messieurs, ces règles de vie sociale peuvent paraître compliquées. Elles sembleront sans doute sévères à certains et peut être trop laxiste à d'autres. Au fond, ce que je vous propose de rétablir, c'est un régime de liberté dans lequel nous devons fixer des exceptions. Ces règles sont contraignantes c'est vrai mais je crois pouvoir compter sur le civisme de nos compatriotes pour que chacun les applique avec rigueur. Il en va de notre santé à tous. Nous avons certainement, dans ces domaines, oublié des points formulés de façon incertaine des règles, omis de prévoir dans tel ou tel territoire une adaptation possible. C'est tout l'intérêt de la phase qui s'ouvre. Il s'agit d'enrichir ce plan tous ensemble avec les élus, avec les administrations [inaudible], avec les partenaires sociaux, avec tous les Français pour être prêts le 11 mai. Ces efforts ne sont pas vains et ils nous permettront, je l'espère, de façon très concrète, d'envisager la période estivale sous de meilleures auspices. Je donne d'ores et déjà rendez-vous aux Français pour évaluer les conditions dans lesquelles nous organiserons une nouvelle phase de déconfinement et prendrons en particulier des décisions sur l'organisation et la réouverture, je l'ai dit, des cafés, des restaurants, des vacances. Il est trop tôt, aujourd'hui, en conscience pour le faire. Pour la suite, la stratégie que je viens de présenter, l'architecture générale de ce plan de déconfinement approuvé en conseil de défense ou de la présidence du chef de l'État n'est pas un texte législatif. Elle exigera des décisions réglementaires ou individuelles prises par les ministres ou les préfets ou par les présidents d'exécutif locaux dans le champ de leur compétence. Sur quelques sujets néanmoins, elle devra être accompagnée de dispositions législatives qui n'existent pas aujourd'hui et qui vont manquer. J'en prends 2 exemples. Pour tracer les contacts, pour remonter jusqu'à ceux qui ont croisé les chemins d'un malade, il faudra sans doute faire appel à des effectifs supplémentaires pour renforcer les médecins et quand je dis « sans doute », c'est certain. J'évoquais tout à l'heure l'appui des personnes de l'assurance maladie. On pourrait, sans doute, dans ces brigades accueillir parfois les personnels des CCAS, des mairies, parfois peut-être des personnels des départements, parfois des personnels mis à disposition par les grandes associations, je pense par exemple à la Croix-Rouge. Encore une fois, c'est aux équipes locales qu'il reviendra d'organiser ces brigades. Mais ce qui est certain, c'est qu'ils ne seront pas tous médecins. Et il faudra donc que la loi les autorise à participer à ces enquêtes épidémiologiques dans lesquelles l'accès à des données médicalisées pourra être nécessaire. Autre exemple : la limitation des déplacements entre régions ou entre départements. Dans la période de confinement, il était possible de limiter ces déplacements dans le cadre général de la loi du 23 mars. Ce ne sera plus possible une fois le confinement levé. Si nous voulons éviter que la circulation du virus ne s'accélère dans des zones jusque-là préservées, il nous faudra limiter cette possibilité de se déplacer au moins dans un premier temps. Sur ces 2 sujets et sur quelques autres, il conviendra donc de légiférer. Je proposerai au parlement d'adopter prochainement une loi qui, en plus de proroger l'état d'urgence sanitaire au-delà du 23 mai, peut-être jusqu'au 23 juillet, autorisera la mise en oeuvre des mesures nécessaires à l'accompagnement du déconfinement. Ce projet sera soumis à l'examen du Conseil des ministres samedi prochain et sera soumis au Sénat et à l'Assemblée nationale la semaine prochaine. Pour exposer cette stratégie nationale, le Gouvernement a choisi d'avoir recours aux dispositions de l'article 50-1 de la constitution. Rien dans la constitution n'imposait au Gouvernement de présenter à l'Assemblée nationale la stratégie que je viens d'exposer. On peut le déplorer, on devrait d'ailleurs, se dire qu'il faudra, demain

peut-être, corriger ce défaut mais nos institutions sont ainsi faites. Il aura été pour le Gouvernement possible de procéder à cette présentation au cours d'un journal télévisé, au cours d'une conférence de presse et reconnaissant que cela s'est déjà fait de très nombreuses fois et sous tous les Gouvernements de la Vème République. Nous avons choisi de réserver à l'Assemblée nationale ces annonces et au-delà de ces annonces, la capacité... [applaudissements] et au-delà de ces annonces, la capacité de réagir, de critiquer bien sûr, d'interroger aussi le Gouvernement sur ce plan qui, comme je l'ai déjà indiqué, a vocation à être complété par les autorités locales, les organisations syndicales et patronales. Enfin la possibilité par le vote pour chaque député de dire sa position sur la stratégie que je viens d'exposer. Ce choix repose sur plusieurs raisons. D'abord, la place évidemment éminente de cette assemblée dans notre démocratie. Inutile d'en dire beaucoup sur une conviction que nous partageons tous. En ces temps de démocratie médiatique, de réseaux pas très sociaux mais très colériques, d'immédiateté nerveuse, il est sans aucun doute utile de rappeler que les représentants du peuple siègent, délibèrent et se prononcent sur toutes les questions d'intérêt national. Je souligne, et ce faisant je considère qu'il n'y a là évidemment que l'expression d'un devoir et en aucune façon celui d'une faveur, que le Gouvernement que j'ai l'honneur de diriger a systématiquement et évidemment répondu présent à toutes les demandes de députés, de leurs commissions sur la crise que nous connaissons. La mission d'information, les commissions permanentes, les questions au Gouvernement, pendant le confinement tout cela a continué et c'est tant mieux car le Gouvernement en avait besoin. Comme nous nous y sommes engagés, nous communiquons toutes les semaines à l'Assemblée et au Sénat l'ensemble des décisions qui sont prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, y compris celles qui ne relèvent en rien du domaine législatif. Face aux décisions que nous avons à prendre et que nous aurons encore à prendre, le contrôle du parlement n'est pas un poids, c'est une chance. Dire ici ce que je viens de dire plutôt qu'ailleurs répond à la volonté du Gouvernement de montrer qu'en dépit de l'état d'urgence sanitaire, en dépit des difficultés évidentes à exercer ses mandats dans une période de confinement, la démocratie parlementaire reste vivante, exigeante, parfois bruyante mais indispensable toujours. La seconde raison est qu'il nous apparaît nécessaire de permettre à chaque député, qu'il soit présent dans l'hémicycle ou qu'il suive les débats à distance, de se prononcer sur cette stratégie, de dire s'il l'approuve et la soutient, de dire s'il la conteste et la rejette ou de dire s'il s'abstient. Mais de prendre position en responsabilité comme il revient aux représentants de la nation qui ne peuvent pas, qui ne veulent pas et qui ne doivent pas être relégués au rang de commentateurs de la vie politique. J'ai été frappé, Mesdames et Messieurs les députés, depuis le début de cette crise, par le nombre de commentateurs ayant une vision parfaitement claire de ce qu'il aurait fallu faire selon eux à chaque instant. La modernité les a souvent fait passer du café du commerce à certains plateaux de télévision, les courbes d'audience y gagnent ce que la convivialité des bistrotts y perd mais je ne crois pas que cela grandisse le débat public. Non les députés ne commentent pas, ils votent et ce faisant ils prennent des positions politiques, c'est votre honneur, c'est votre mission et c'est ce que je vous invite à faire après le débat qui suivra cette déclaration. Mesdames et messieurs les députés, la France est dans un de ces moments où ceux qui l'aiment et la servent doivent être à la hauteur. Nous devons protéger les Français sans immobiliser la France au point qu'elle s'effondrerait. C'est une ligne de crête délicate qu'il nous faut suivre. Un peu trop d'insouciance et c'est l'épidémie qui repart. Un peu trop de prudence et c'est l'ensemble du pays qui s'enfoncé. La stratégie que je viens d'énoncer a pour objet de nous permettre de tenir cette ligne de crête. Elle repose sur des choix que je viens de présenter, sur l'action déterminée du Gouvernement et de l'État sous l'autorité du Président de la

République. Elle repose sur la confiance que nous plaçons dans les collectivités territoriales, dans les acteurs du monde économique et social, dans les associations. Elle repose aussi et au fond avant tout sur les Français, sur nos concitoyens, sur leur civisme et leur discipline. Aucun plan, aucune mesure aussi ambitieuses soient elles ne permettront d'endiguer cette épidémie si les Français n'y croient pas ou ne les appliquent pas si la chaîne virale n'est pas remplacée par une chaîne de solidarité. À partir du 11 mai, le succès ne reposera pas sur la seule autorité de l'État mais sur le civisme des Français. En juillet 2017, dans des circonstances bien différentes, mais à cette même tribune, à l'occasion de ma première déclaration de politique générale, j'avais évoqué cette antique qualité dans laquelle les Romains puisaient leur force : la vertu, celle qui mêle rectitude, honnêteté et courage. J'étais loin d'imaginer alors combien cette qualité serait essentielle dans les semaines à venir pour préparer notre avenir, l'avenir de nos enfants, l'avenir de la France. Je vous remercie.